

**Législation de la première session du vingt-quatrième Parlement,
du 12 mai au 6 septembre 1958—suite**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Finances—fin	
10 7 août	<i>Loi des subsides n° 4 de 1958.</i> —Accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1959.
21 6 septembre	<i>Loi spéciale des subsides (1958).</i> —Accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1959.
31 6 septembre	<i>Loi modifiant la loi sur l'administration financière.</i> —Permet de retrancher des comptes toute obligation ou dette ou mauvaise créance d'au plus vingt-cinq dollars, élucide la réglementation relative aux mandats spéciaux pour les paiements requis d'urgence lorsque le Parlement n'est pas en session, effectue d'autres changements administratifs et établit des règles régissant la destruction des chèques payés et les comptes des sociétés de la Couronne.
44 6 septembre	<i>Loi des subsides n° 5 de 1958.</i> —Accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1959.
Justice	
33 6 septembre	<i>Loi modifiant la loi sur les juges.</i> —Autorise des traitements pour deux nouveaux juges de la Haute cour d'Ontario, un nouveau juge de la division d'appel de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick et six nouveaux juges des cours de comté d'Ontario.
38 6 septembre	<i>Loi sur la libération conditionnelle des détenus.</i> —Abroge la loi sur la libération conditionnelle (S.R.C. 1952, chap. 264) et établit un nouveau régime de libération conditionnelle. Donne suite aux avis de la Commission Fauteux et autorise l'établissement de la Commission nationale des libérations conditionnelles disposant de pouvoirs absolus en matière de libération conditionnelle.
39 6 septembre	<i>Loi modifiant la loi sur les pénitenciers.</i> —Abroge un paragraphe du statut et permet l'extension du mandat du Commissaire et de son adjoint au delà de l'âge de 65 ans.
Revenu national	
12 7 août	<i>Loi de 1958 sur une convention fiscale concernant le Canada et le Congo belge.</i> —Étend au Congo belge et au territoire de Ruanda-Urundi les termes de la convention entre le Canada et la Belgique pour éviter la double imposition en ce qui concerne l'impôt sur le revenu.
13 7 août	<i>Loi de 1958 sur une convention entre le Canada et la Belgique en matière d'impôts sur les revenus.</i> —Met en vigueur une convention entre le Canada et la Belgique pour éviter la double imposition et la fraude fiscale en ce qui concerne l'impôt sur le revenu.
26 6 septembre	<i>Loi modifiant la loi sur les douanes.</i> —Établit un système d'évaluation de la valeur imposable des marchandises importées par la révision des articles pertinents de la loi.
27 6 septembre	<i>Loi modifiant le Tarif des douanes.</i> —Met en vigueur les résolutions budgétaires concernant le Tarif des douanes.
29 6 septembre	<i>Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès.</i> —Remplace à son entrée en vigueur, la loi fédérale sur les droits successoraux, expose en détail la législation relative à la taxation des biens transmis par décès, codifie, revise et simplifie toutes les lois antérieures. Sous le régime de la nouvelle loi, la valeur imposable des biens transmis au décès est calculée d'après la masse des biens du défunt plutôt que d'après les biens compris dans les legs.
30 6 septembre	<i>Loi modifiant la loi sur la taxe d'accise.</i> —Met en vigueur les résolutions budgétaires de la loi sur la taxe d'accise.
32 6 septembre	<i>Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.</i> —Met en vigueur les résolutions budgétaires relatives à la loi de l'impôt sur le revenu.
Santé et Bien-être	
6 26 juin	<i>Loi modifiant la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques.</i> —Restreint aux soins administrés en hôpital certains services rendus aux malades hospitalisés et étend aux malades externes des services précédemment exclus. Autorise aussi des contributions à partir du 1 ^{er} juillet 1958 à l'égard d'une province participante qui administre le régime, qu'il y ait ou non d'autres provinces participantes.
25 6 septembre	<i>Loi modifiant la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation).</i> —Étend la loi à d'autres catégories de personnes et augmente l'allocation versée dans certains cas.
41 6 septembre	<i>Loi modifiant la loi de l'assurance des soldats de retour au pays.</i> —Modifie légèrement les termes de la loi en conformité des dispositions de la loi sur l'assurance des anciens combattants.
43 6 septembre	<i>Loi modifiant la loi sur l'assurance des anciens combattants.</i> —Fixe le 30 septembre 1962 comme dernier jour de souscription de contrats d'assurance avec les membres des forces régulières qui continuent de servir jusqu'à cette date ou sont licenciés antérieurement.